

REGLEMENT FINANCIER

Saison 2025 – 2026

Validé en Assemblée Générale le 28/06/2025

1) Cotisations

Chaque club doit verser une cotisation annuelle à la Ligue Régionale de Bourgogne Franche-Comté.

- Pro D2 : **1 200 €**
- Nationale et Nationale 2 : **850 €**
- 1ère Division Fédérale **600 €**
- 2ème Division Fédérale **400 €**
- 3ème Division Fédérale **350 €**
- Elite 2 Féminine **250 €**
- 1ère et 2e Division Fédérale Féminine à XV **200 €**
- Féminine Régionale à X **100 €**
- Régionale 1 : **200€**
- Régionale 2 : **200 €**
- Régionale 3 : **100 €**

2) Engagements

Le montant de l'engagement en championnat de Bourgogne Franche-Comté de toute équipe sera d'un montant de :

- + 18 ans : 150€
- Moins de 19 ans et moins de 16 ans : 120€
- Féminines +18ans et moins de 18 ans : 120€

3) Provisions et Prélèvements

Afin d'approvisionner les comptes clubs et d'éviter l'accumulation de dettes, la Ligue ouvre la possibilité aux clubs de s'acquitter de leur facture annuelle de manière régulière tout au long de la saison. Pour ce faire un système de 3 prélèvements sera mis en place.

Les conditions d'application de ces prélèvements pourront être négociées entre le Président du club et le Trésorier Général de la Ligue.

Les modalités de ces 3 prélèvements sont détaillées ci-dessous :

Prélèvement n°1 – Fin Novembre 2024

- Montant des cotisations prévues à l'article 1
- Frais d'inscriptions aux diverses formations
- Inscription site Internet
- Acompte frais arbitrage

Prélèvement n°2 – Fin Février 2025

- Sanctions financières arrêtées à la fin de la phase aller (cartons jaunes et rouges)
- 2^{ème} acompte frais arbitrage et Représentants Fédéraux

Prélèvement n°3 – Juin 2025

- Redevances
- Sanctions financières (cartons jaunes et rouges) et réglementaire, sur la phase retour.
- Solde frais arbitrage et Représentants Fédéraux
- Formation (recyclage, VAEF)
- Cotisations licences
- Frais de mutations
- Participation frais matchs non joués (Litige)

Les clubs n'adhérant pas au système des prélèvements se verront dans l'obligation de régler par chèque ou virement.

Ces prélèvements ne seront pas (ou pas intégralement) effectués dans la mesure où le club dispose d'un solde créditeur suffisant sur son compte « ligue ».

4) Redevances

Par match disputé (club recevant)

- Pro D2 **170 €**
- Nationale **140 €**
- 1^{ère} division fédérale **110 €**
- 2^{ème} division fédérale **75 €**
- 3^{ème} division fédérale **55 €**
- Régionale 1 et 2 : **35 €**
- Régionale 3 : **25 €**

Pour les Féminines :

- Elite 2 Féminine : **60 €**
- 1^{ère} et 2^{ème} Division Fédérale Féminine à XV : **50 €**
- Régionale à X : **25 €**

5) Tarif des Licences

- **Le tarif des licences pour la saison 2025-2026 est défini en Annexe 1.** (Les tarifs FFR et assurance sont soumis à la parution des règlements généraux de la FFR pour la saison 2025-2026)

Un prélèvement mensuel d'un montant égal à 1/10^{ème} du montant de total de la saison précédente sera effectué.

Les clubs n'adhérant pas au système des prélèvements se verront dans l'obligation de régler par chèque ou virement.

Ces prélèvements ne seront pas (ou pas intégralement) effectués dans la mesure où le club dispose d'un solde créditeur suffisant sur son compte « ligue ».

6) Cout des mutations

Le tarif des mutations pour la saison **2025-2026** est détaillé dans le tableau ci-dessous :

	FFR	Ligue Bourgogne – Franche-Comté
TOP 14 – Pro D2	174 €	20 €
1 ^{ère} Division Fédérale, Nationale et Nationale 2 Féminines 1 ^{ère} division Elite 2 Féminine	87 €	20 €
2 ^{ème} et 3 ^{ème} Division Fédérale Fédérale 1 féminines Fédérale 2 féminines	65 €	20 €
Régionales 1,2 et 3 Féminines à X	44 €	20 €
Ecole de Rugby		
M6 à M12	0€	10€
M14 et M15 F	0€	20€

7) Frais de déplacement

Le coût estimé du déplacement d'une équipe est de 2,50 € du km (4,00 € pour 2 équipes couplées).

Pour les matchs en aller et retour, chaque club supporte ses frais de déplacement (afin d'éviter les litiges en cas de forfait pour le match retour).

8) Frais d'arbitrage

DEFRAIEMENT ARBITRES 2025/2026	
CATEGORIE	MONTANT
ARBITRE DE CHAMP-PHASE QUALIFICATIVE ET FINALE POUR COMPETITIONS LIGUE	
MASCULIN	

TOP 14	BAREME FFR
PRO D2	BAREME FFR
NATIONALE	BAREME FFR
FEDERALE 1	BAREME FFR
ESPOIRS REICHEL	BAREME FFR
ESPOIRS NATIONAUX	BAREME FFR
ESPOIRS F1	BAREME FFR
FEDERALE 2	BAREME FFR
FEDERALE 3	BAREME FFR
CRABOS	BAREME FFR
ALAMERCERY	BAREME FFR
GAUDERMEN	BAREME FFR
EXCELLENCE B	BAREME FFR
FEDERALE B	BAREME FFR
NATIONAL U 18	BAREME FFR
NATIONAL U16	BAREME FFR
REGIONAUX 1 ET 2 M19 A XV ou X	160 €
REGIONAUX 1 ET 2 M16 A XV ou X	110 €
REGIONAUX 3 A X M19	110 €
REGIONAUX 3 A X M16	110 €
REGIONALE 1	160 €
RESERVE REGIONALE 1	110 €
REGIONALE 2	160 €
RESERVE REGIONALE 2	110 €
REGIONALE 3	160 €
MATCHS AMICAUX	110 €
MATCHS A XV LOISIRS	110 €
RUGBY A 7 JOURNEE	110 €
RUGBY A 7 DEMI-JOURNEE	80 €
FEMININES	
ELITE 1 ET 2	BAREME FFR
FEDERALE 1	BAREME FFR
FEDERALE 2	BAREME FFR
MOINS DE 18 A XV	BAREME FFR
MATCHS ET PLATEAUX A X ou 7	110 €
MATCHS AMICAUX	110 €
JUGE DE TOUCHE	
REICHEL/ESPOIRS	160 €
ELITE 2 FEMINES	160 €
FEDERALE 1 ET NATIONALE 1 ET 2 FEDERALE 2 FEDERALE 3	BAREME FFR

REGIONAL TOUTES COMPETITIONS	110€
AUTRES COMPETITIONS	BAREME FFR
SUPERVISION COACHNIG	
	140€ /match

9) Recettes

Les recettes perçues sont conservées par le club organisateur, y compris en cas de match sur terrain neutre.

Frais d'organisation de rencontre sur terrain neutre : application de l'article_636 du Règlement fédéral.

10) Amendes administratives

Forfait simple :

Le club déclarant forfait doit rembourser à son adversaire les frais occasionnés par la rencontre (frais d'arbitrage, frais de déplacement si ceux-ci sont avérés).

Le Club se verra imputer une amende de **200 €**.

Rappel : le club forfait devra rembourser les frais d'arbitrage et de déplacement pour les officiels désignés pour ce match si ceux-ci se sont déplacés (y compris l'indemnité de menu 15 €).

Dans le cas où l'arbitre déclare le terrain impraticable au coup d'envoi c'est au club recevant d'assurer cette charge financière.

Forfait match retour :

Le club déclarant forfait pour un match retour doit rembourser à son adversaire les frais engagés pour le match aller à raison de 2,50 € du km parcouru dès le premier kilomètre ainsi que le cas échéant les frais de restauration justifiés sur la base de 350 € (prorata si équipe à X) pour une équipe et de 700 € pour deux équipes.

En cas de forfait au match retour de l'équipe réserve uniquement, seul le forfait de 200€ sera perçu ainsi que le remboursement de son adversaire des frais de restauration justifiés sur la base de 350 € pour une équipe à XV ou au prorata pour une équipe à X.

Forfait général :

Au 1er Forfait : La Ligue Régionale perçoit une redevance de **200 €**

Au 2ème Forfait : La Ligue Régionale perçoit une redevance de **200 €** (soit **400 €** pour les deux forfaits).

Au 3ème Forfait (forfait général) : La Ligue Régionale perçoit une redevance de **200 €** (soit **600 €** pour les trois forfaits).

Aucune distinction ne sera faite en fonction de la catégorie (Jeunes, Seniors, ou équipes réserves).

Sanctions financières :

- Cartons jaunes 25 €
- Cartons rouges 160 €

Journée sécurité :

Une amende forfaitaire de 500€ sera appliquée aux clubs ne répondant pas à leur obligation de participation à la journée sécurité ; **selon Annexe IX des RG de la FFR.**

Représentant fédéral :

Montant du défraiement :

Régionaux +18 ans :

Régionaux +18ans : 0.45€/km + 60€ d'indemnités forfaitaires. (Plafond de 140€ plus frais d'autoroute).

Régionaux -16 ans et -19 ans :

Régionaux -16 ans et -19 ans : Forfait de 150€ pour les 2 rencontres couplées (50€ par club + 50€ par la Ligue)

Désignations par catégorie :

Régionales 1 et 2 :

La désignation de représentants fédéraux est systématique pour tous les matchs de Régionales 1 et 2. Lors du premier match à domicile, ce représentant est réglé par le club qui reçoit la première fois, sur présentation d'une note de frais. Pour tous les autres matchs, les frais du représentant fédéral seront à la charge de la Ligue Régionale.

Il est demandé au représentant fédéral d'être présent dès le début du match réserve afin d'aider l'arbitre dans sa tâche administrative et ce en plus des tâches prévues dans le cadre de sa fonction.

-16 ans et -19 ans à XV :

Les frais des Représentants Fédéraux seront réglés par la Ligue à ces derniers. Un prélèvement, en regard des frais sur la saison entière, sera effectué sur le compte du club support.

En cas de matchs simultanés, le RF supplémentaire sera à la charge (forfait) complète des clubs.

Désignation d'un représentant Fédéral suite à une sanction disciplinaire :

Pour toutes les catégories :

Selon le titre V – article 512.2 des règlements généraux de la FFR, en cas de bagarre, il sera fait application de la possible sanction suivante : - Présence, à ses frais, d'un délégué sécurité et/ou d'un représentant fédéral et/ou d'un ou plusieurs arbitres assistants pour les 5 prochaines rencontres au maximum.

Dans le cas de sanctions prises en fin de championnat, ces désignations se reporteront sur la saison suivante.

11) Appels à décision

Il est possible d'interjeter appel au niveau régional uniquement sur des décisions prononcées par la Commission des Litiges (article FFR 39 du Titre V).

Pour participation aux dépenses et frais de procédure, une somme de 100 €, correspondant aux frais de traitement des dossiers, sera débitée sur le compte de l'association appelante.

12) Non-respect des sélections :

En cas de non-respect de l'article 240 des Règlements de la FFR – « Situation des joueurs sélectionnés », le club sera sanctionné d'une amende financière de 300 € par joueur pour les sélections régionales et départementales.

14) Inscription sur le Site Internet

Par club : 100 €

15) Commission territoriale de suivi des comptes

Son Rôle :

Assurer le suivi des comptes des clubs vis-à-vis de la Ligue.

Prendre les mesures nécessaires afin de réduire les dettes jugées trop importantes et d'éviter les dérives.

Ses Sanctions possibles :

- la non-attribution de places pour les matches internationaux (tournée d'automne, tournoi des 6 nations) et pour la finale du TOP 14

- la non-délivrance **des validations** de mutations **et des licences** en cas de dette supérieure à 4.000 €

- la non-participation au Championnat de France en cas de dette supérieure à 8.000 €

- le refus d'accession en Division supérieure en cas de dette supérieure à 10.000 €

- la rétrogradation en Division inférieure en cas de dette supérieure à **12.000 €**.

- la non-invitation au championnat régional en cas de dette supérieure à **10.000 €**



16) Pénalité financière fédérale

Les sanctions prononcées par la FFR à l'encontre de la Ligue suite à la non-présentation de documents comptables des clubs de Fédérale 3 seront débitées aux clubs manquants à leurs obligations.

17) Cout de la Formation :

Pour la saison 2025/2026, les frais d'inscription aux formations sont les suivants :

- Brevet Fédéral Baby Rugby : 300€
- Accréditation accompagnateur en découverte/initiation : 150€
- Brevet Fédéral Initiation/Découverte : 300 €
- Brevet Fédéral Développement : 300 €
- Brevet Fédéral Perfectionnement : 300 €
- Brevet Fédéral Optimisation : 300 €
- Certificat fédéral : 200 €
- Recyclage Brevet Fédéral : 85 €
- Validation des acquis de l'expérience fédérale : 85 €

Remarque : Un parcours de formation peut être effectué sur 3 ans maximum mais le montant total de la formation doit être versé dès la 1^{ère} année.

Toute formation commencée étant due.



18) Amendes possibles pour non-respect des obligations de rassemblement/ application du cadre régionale voté en Comité Directeur du 22 mars 2025

BARÈME D'AMENDES

Équipe en Entente pour évoluer en National M16 M18		
Équipe 2 d'une entente en National qui fait forfait général :		5000C* / Club de l'entente
Équipe dont les séniors sont en fédéral ou national		
Prérequis	Cas d'usage	Amendes
Sans montrer de signe de développement du pôle jeune à la commission rassemblement	Impossibilité de présenter une équipe à XV	5000C*
Sans montrer de signe de développement du pôle jeune à la commission rassemblement	Forfait général en nom propre	2500C*
Sans montrer de signe de développement du pôle jeune à la commission rassemblement	Forfait général en entente	2500C* / Club de l'entente
Si alerte de la commission rassemblement à l'inscription à XV	Demande de rétrogradation du XV au X en cours de saison Pour une équipe rassemblement	2500C* / Club de l'entente
Si alerte de la commission rassemblement à l'inscription à XV	Demande de rétrogradation du XV au X en cours de saison Pour une équipe en nom propre	2500C*
Sans montrer de signe de développement du pôle jeune à la commission rassemblement	Équipe 2 d'une entente obligatoire qui fait forfait général :	5000C* / Club de l'entente
Équipe dont les séniors sont en régional 1		
Prérequis	Cas d'usage	Amendes
Sans montrer de signe de développement à la commission rassemblement	Impossibilité de présenter une équipe à X	2500C*
Sans montrer de signe de développement à la commission rassemblement	Forfait général en nom propre	2500C*
Sans montrer de signe de développement à la commission rassemblement	Forfait général en entente	2500C* / Club de l'entente
Si alerte de la commission rassemblement à l'inscription à XV	Demande de rétrogradation du XV au X en cours de saison pour une équipe rassemblement	2500C* / Club de l'entente
Si alerte de la commission rassemblement à l'inscription à XV	Demande de rétrogradation du XV au X en cours de saison pour une équipe en nom propre	2500C*
Sans montrer de signe de développement du pôle jeune à la commission rassemblement	Équipe 2 d'une entente obligatoire qui fait forfait général :	2500C* / Club de l'entente
Équipe dont les séniors sont en régional 2/3		
Prérequis	Cas d'usage	Amendes
Sans montrer de signe de développement à la commission rassemblement	Forfait général en nom propre	2500C*
Sans montrer de signe de développement à la commission rassemblement	Forfait général en entente	2500C* / Club de l'entente
Si alerte de la commission rassemblement à l'inscription à XV	Si alerte de la commission rassemblement à l'inscription à XV mais demande de rétrogradation du XV au X en cours de saison Pour une équipe rassemblement	2500C* / Club de l'entente
Si alerte de la commission rassemblement à l'inscription à XV	Si alerte de la commission rassemblement à l'inscription à XV mais demande de rétrogradation du XV au X en cours de saison Pour une équipe en nom propre	2500C*
Toute amende sera distribuée après analyse de la commission rassemblement et validation de la commission des litiges		

19) En cas de problème non prévu dans le présent règlement, il sera fait application du règlement fédéral.

20) Annexe 1 : coût des licences (selon Titre VI des RG de la FFR 2025/2026)

ANNEXE 1 : coût des licences Assurances 2025/2026

LICENCE / QUALIFICATION / DIPLOME	NIVEAU	COTISATION FEDERALE	COTISATION REGIONALE	TOTAL
Joueur 18 ans et + sous licence « L »	2ème division professionnelle	690 €	13 €	703 €
Joueur – de 19 ans sous licence « L »	2ème division professionnelle	360 €	13 €	373 €
Joueur 18 ans et + sous contrat homologué	Nationale, Nationale 2	260 €	13 €	373 €
Joueur 18 ans et + sous contrat homologué	Fédérale 1	185 €	13 €	198 €
Joueur 18 ans et + « amateur » hors licence « L »	1ère et 2ème division professionnelle, Nationale et Nationale 2	230 €	13 €	243 €
Joueur 18 ans et + « amateur » hors licence « L »	Fédérale 1	170 €	13 €	183 €
Joueur 18 ans et +	Fédérale 2 et Fédérale 3, Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3 et autres catégories	110 €	13 €	123 €
Joueuse 18 ans et +	Elite 1 et 2 Féminine, Fédérale Féminines 1, Fédérale Féminines 2, Féminines Régionales à X et autres		13 €	123 €
Joueur étranger (18 ans et + non assuré social)	Tous	510 €	13 €	523 €
Joueur – 19 ans « amateur » hors licence « L »	1ère et 2ème divisions professionnelles, Nationale et Nationale 2	95 €	10 €	108 €
Joueur – 19 ans « amateur » hors licence « L »	Fédérale 1	85 €	10 €	98 €
Joueur – 19 ans	Fédérale 2, Fédérale 3, Régionale 1, Régionale 2 et Régionale 3	60 €	10 €	70 €
Joueuse – 18 ans	Toutes divisions		10 €	70 €

Joueur – 16 ans	Toutes divisions et séries		9 €	69 €
Joueur – 14 ans ou joueuse – de 15 ans	Toutes divisions et séries	30 €	8 €	38 €
Joueur ou joueuse « rugby loisir » avec ou sans plaquage	Rencontres amicales de rugby loisir, Beach Rugby et Rugby à 5	30 €	10 €	40 €
Dirigeant fédéral (DF1)		301,5 €	13 €	315 €
Délégué financier (DFF)		124 €	13 €	137 €
Représentant fédéral « 1 » et « 2 » (RF1 et RF2)		194 €	13 €	207 €
Evaluateur (RFE)			13 €	207 €
Evaluateur territorial (RFET)		89 €	13 €	102 €
Délégué sécurité (DST)		174 €	13 €	187 €
Superviseur/Arbitre vidéo/Coach d'arbitre (AO5)		194 €	13 €	207 €
Superviseur et Coach d'arbitre territorial (AO6)		89 €	13 €	102 €
Arbitre classé (AN4)		194 €	13 €	207 €
Arbitre fédéral (AN3)		131,5 €	13 €	145 €
Arbitre régional (AN2)		75,5 €	13 €	89 €
Arbitre stagiaire (AN1) Arbitre en cours de formation (ACF) Capacitaire en Arbitrage du rugby Loisir (CAL)		51,5 €	13 €	65 €
Représentant fédéral « 3 » (RF3)		74 €	13 €	87 €
Représentant départemental EDR (RDEDR)		51,5 €	13 €	65 €
Dirigeant d'association (DC4)		66,5 €	13 €	80 €
Dirigeant régional (DR2)		74 €	13 €	87 €
Dirigeant départemental (DR3)		74 €	13 €	87 €

Entraîneur sous contrat homologué Préparateur physique sous contrat homologué	2ème division professionnelle	489 €	13 €	502 €
Entraîneur sous contrat homologué Préparateur physique sous contrat homologué	Nationale, Nationale 2	244 €	13 €	257 €
Entraîneur sous contrat homologué Préparateur physique sous contrat homologué	Fédérale 1	179 €	13 €	192 €
Volontaire		46,5 €	13 €	60 €
Cadre technique		154 €	13 €	167 €
Educateur ou Entraîneur (EDU) <i>DES JEPS, DE JEPS, BP JEPS ASC, BP JEPS RUG</i>	1ère et 2ème divisions professionnelles	339 €	13 €	352 €
	Nationale, Nationale 2	259 €	13 €	272 €
	Fédérale 1	189 €	13 €	202 €
	Fédérale 2, Fédérale 3, toutes divisions féminines, Régionales et EDR	114 €	13 €	127 €
Educateur ou Entraîneur (EDU) <i>BFE, BFEJ, BFER, BF7, BFINIT, BFDEVE, BFPERF, BFOPTI, BFBABRUG, BF R5, CQPMONI, CQPTECH, ACCOMP</i>	1ère et 2ème divisions professionnelles	339 €	13 €	352 €
	Nationale, Nationale 2	244 €	13 €	257 €
	Fédérale 1	159 €	13 €	172 €
	Fédérale 2, Fédérale 3, toutes divisions féminines, Régionales et EDR	74 €	13 €	87 €
Educateur en cours de formation (ECF)	1ère et 2ème divisions professionnelles, toutes divisions fédérales, toutes divisions féminines, Régionales et EDR	74 €	13 €	87 €
Préparateur physique sans contrat	Toutes les compétitions	74 €	13 €	87 €
Médecin (MED)	2ème division professionnelle	489 €	13 €	502 €

	Autres niveaux	299 €	13 €	312 €
Profession paramédicale (PAR)	2ème division professionnelle Nationale, Nationale 2 Fédérale 1	489 €	13 €	502€
		412 €		327 €
	Autres niveaux	399 €		
		314 €		
	Autres niveaux	224 €	13 €	237 €
Soigneur	Toutes divisions et Régionales	74 €	13 €	87 €
Dirigeant et arbitre honoraires	Toutes divisions et Régionales	41,5 €	13 €	55 €